

Département du GERS
Commune de LECTOURE
Section CK - "Rue Lafeugère Boutan"
Parcelle n°947.

Etat descriptif
de division en volumes

DOSSIER

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 23 FFV. 2026



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

XMGE
Géomètres-Experts
BUREAU D'ETUDES

Marc GIRARDIN - Géomètre-Expert Foncier ESGT Associé

Siège Social : 51 rue Montablon - 32500 FLEURANCE

Tél : 05.62.06.22.31 - Fax : 05.62.06.27.06 - E-mail : m.girardin@xmge.com

Agence de TOULOUSE : 8 chemin de la Terrasse Bat H

31500 TOULOUSE Tél : 05.62.06.22.31

Site Internet : <http://www.xmge.com>



Dossier F25195 EDDV | Imprimé par Jean-Baptiste LAUDET le 26/11/2025

C:\Fileol\Production\NonGroupe\F25195\07 DIVISION EN VOLUMES\F25195 EDDV.dwg

Département du GERS
Commune de LECTOURE
Section CK - "Rue Lafeugère Boutan"

Etat descriptif
de division en volumes

Sommaire

- 1/8 : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
- 2/8 : PLAN DE SITUATION ET EXTRAIT CADASTRAL
- 3/8 : PLAN PERIMETRIQUE (1/200)
- 4/8 : PLAN DU TREFOND ET REZ-DE-CHAUSSEE (1/100)
- 5/8 : PASSERELLE ET R+1 (1/100)
- 6/8 : ESPACE AERIEN (1/100)
- 7/8 : FAÇADE EST (1/00)
- 8/8 : FAÇADE NORD (1/100)



Marc GIRARDIN - Géomètre-Expert Foncier ESGT Associé
Siège Social : 51 rue Montablon - 32500 FLEURANCE
Tél : 05.62.06.22.31 - Fax : 05.62.06.27.06 - E-mail : m.girardin@xmge.com
Agence de TOULOUSE : 8 chemin de la Terrasse Bat H
31500 TOULOUSE Tél : 05.62.06.22.31
Site Internet : <http://www.xmge.com>



Dossier F25195 EDDV Imprimé par Jean-Baptiste LAUDET le 26/11/2025

C:\Fileo\Production\NonGroupe\F25195\07 DIVISION EN VOLUMES\F25195 EDDV.dwg

Département du Gers (32)
COMMUNE DE LECTOURE
« Rue Lafegère Boutan »

Référence cadastrale : section CK n°947.

ETAT DESCRIPTIF
DE DIVISION EN VOLUMES**Marc GIRARDIN**
Géomètre-Expert Foncier Associé
SELARL XMGE
Agence de FLEURANCE – 32500
51 Rue de MontablonTél.: 05.62.06.22.31
Email : m.girardin@xmge.comAffaire : **F25195**

le 23/12/2025

SOMMAIRE

a) INTRODUCTION	3
b) ARTICLE 1 – OBSERVATIONS PRELIMINAIRES	3
c) ARTICLE 2 – DESIGNATION GENERALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 4	
d) ARTICLE 3 – SERVITUDES GENERALES GREVANT LE TERRAIN D'ASSIETTE OU BENEFICIAINT AU TERRAIN D'ASSIETTE	4
e) ARTICLE 4 – ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION VOLUMETRIQUE	4
f) ARTICLE 5 – PLANS	5
g) ARTICLE 6 – TABLEAU RECAPITULATIF	6
h) ARTICLE 7 – TABLEAU D'IDENTIFICATION DES BASES.....	6
i) ARTICLE 8 – GESTION DES CHARGES ENTRE VOLUMIERS.....	6
j) ARTICLE 9 – CAHIER DES CHARGES	6
1. Charges communes à plusieurs propriétaires	6
2. Charges individuelles, principes généraux	6
3. Charges individuelles.....	7

a) INTRODUCTION

- L'immeuble objet de la présente Division en Volumes est cadastré :

Commune de LECTOURE – Rue Lafeuillère Boutan – section CK – Parcelle n°947.

- L'association « La Lomagne » a réalisé une passerelle sise au-dessus de la rue Lafeuillère Boutan afin de relier son immeuble cadastré section CK n°183 à la cour du collège Saint-Joseph sise parcelle n°147. Afin de régulariser cet état de fait et pouvoir obtenir la pleine propriété de cette passerelle surplombant le domaine public, le statut de la copropriété des immeubles bâtis, loi du 10 juillet 1965, ne s'appliquant pas notamment en raison de l'absence de parties communes et la présence d'un ensemble immobilier complexe, la division en volumes apparaît le statut juridique approprié.

En effet, un immeuble constitue un Ensemble Immobilier Complexe (EIC) pour les raisons suivantes :

- La juxtaposition et superposition, à l'intérieur de la même structure technique, de volumes dont chacun abrite une fonction spécifique et reçoit un statut approprié à celle-ci ;
- L'absence de parties communes entre ces volumes, due à l'hétérogénéité juridique de ces derniers.
- L'appropriation, la construction ou la gestion par plusieurs maîtres d'ouvrage.
- Les contraintes de construction et de gestion entraînées à la fois par la structure technique et la pluralité de maîtrises de l'ouvrage et de destinations

Il n'existera aucune quote-part de propriété indivise entre les différents volumes, chaque volume de l'ensemble immobilier sera indépendant les uns des autres.

Un réseau de servitudes régira les rapports entre les volumes, en fonction des caractéristiques des lieux. Une convention de gestion entre volumiers sera à établir par le notaire rédacteur de l'acte.

Les limites périmétriques de l'assise foncière de la division en volumes sont définies par un plan de division annexé à un document modificatif du parcellaire cadastral dressé le 25/11/2025 par Marc GIRARDIN, Géomètre-Expert à FLEURANCE, archivé sous les numéros F25195 – DA n°1532E.

b) ARTICLE 1 – OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

L'ensemble immobilier complexe est formé de deux sous-ensembles d'affectations hétérogènes dotés d'une certaine indépendance technique et fonctionnelle.

L'Etat Descriptif de Division Volumétrique aura pour but de diviser cet immeuble en TROIS VOLUMES (3) ne comprenant aucune quote-part indivise de parties communes, mais seulement liés entre eux par des relations de servitudes créées, d'une part pour tenir compte de l'imbrication et de la superposition des volumes et d'autre part, pour permettre une utilisation rationnelle de certains éléments présentant un intérêt collectif :

- Volume 1 : le tréfonds et la partie de la rue située sous la passerelle.
- Volume 2 : la passerelle.
- Volume 3 : le volume d'air situé au-dessus de la passerelle.

Chaque volume ainsi créé pourra être librement subdivisé en deux ou plusieurs volumes par son propriétaire qui pourra également réunir deux ou plusieurs volumes contigus.

Dans les rapports entre propriétaires de volumes et de leurs ayants droit successifs, seuls seront pris en considération les éléments concernant les emplacements, l'élévation et le volume de construction sans égard à leur affectation.

En conséquence, chaque propriétaire pourra toujours modifier le ou les volumes lui appartenant sous réserve de ne pas porter atteinte aux droits des autres propriétaires et sous réserves des clauses éventuelles portées au chapitre de gestion des charges entre volumiers. Il pourra notamment en modifier ou changer l'affectation ou les conditions de jouissance. Il pourra aussi soumettre librement son ou ses volumes au régime de la copropriété.

Les cotes altimétriques des volumes ci-après sont rattachées au système général de la France (cotes NGF Nivellement Général de la France rattachées par réseau TERIA).

Les volumes sont définis horizontalement et verticalement aux plans ; ils peuvent être composés de plusieurs « bases » (parties des volumes ou sous-volumes) dont les surfaces correspondent aux superficies horizontales de ces parties de volumes ou sous-volumes ; elles sont arrondies au mètre carré.

c) ARTICLE 2 – DESIGNATION GENERALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

L'ensemble immobilier complexe, objet du présent Etat Descriptif de Division Volumétrique est situé à :

Département du Gers

Commune de LECTOURE

Section CK - "Rue Lafaugère Boutan"

Son assiette foncière est constituée par la parcelle référencée au cadastre :

ETAT PARCELLAIRE		
Section	N°	Contenance cadastrale
CK	947	10 m ²
TOTAL		10 m ²

d) ARTICLE 3 – SERVITUDES GENERALES GREVANT LE TERRAIN D'ASSIETTE OU BENEFICIAINT AU TERRAIN D'ASSIETTE

A renseigner par le Notaire, rédacteur de l'acte.

e) ARTICLE 4 – ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION VOLUMETRIQUE

L'ensemble immobilier complexe défini par le présent état descriptif de division volumétrique est divisé en « TROIS VOLUMES » (3), respectivement numérotés 1, 2 et 3.

VOLUME UN (1)

Un VOLUME immobilier dans lequel s'inscrit une partie de l'ensemble immobilier formé :

* En infrastructure

- Par la rue et le tréfonds ;

* En superstructure

Sans objet ;

LE VOLUME UN (1) est constitué par la Base n°101, définie comme suit ;

BASE (101) correspondant à l'espace situé sous la passerelle, d'une superficie de 10 m² telle que :

- La côte NGF inférieure est sans limite de profondeur.
- La côte NGF supérieure est +169.38.
- Délimitée horizontalement entre les sommets périmétriques inclus An.1 à An.5.

Figurant sous teinte bleu aux plans n° 4/8, 7/8 et 8/8 ci-joints, dressés par la SELARL XMGE – 51 Rue de Montablon – 32500 FLEURANCE.

VOLUME DEUX (2)

Un VOLUME immobilier dans lequel s'inscrit l'ensemble immobilier formé :

* En infrastructure

Sans objet ;

* En superstructure : Par la passerelle.

LE VOLUME DEUX (2) est constitué par la Base n°201 définie comme suit ;

BASE (201) correspondant à la passerelle et l'espace de déambulation, d'une superficie de 10 m² telle que :

- La côte NGF inférieure est +169.38.
- La côte NGF supérieure est +172.90.
- Délimitée horizontalement entre les sommets périmétriques inclus An.1 à An.5.

Figurant sous teinte rose aux plans n° 5/8, 7/8 et 8/8 ci-joints, dressés par la SELARL XMGE – 51 Rue de Montablon – 32500 FLEURANCE.

VOLUME TROIS (3)

Un **VOLUME** immobilier dans lequel s'inscrit une partie de l'ensemble immobilier forme :

- * **En infrastructure**
- Sans objet ;
- * **En superstructure**
- Par l'espace aérien sans limitation de hauteur.

LE VOLUME TROIS (3) est constitué par une seule Base n°301, définie comme suit ;

Base (301) : correspondant à l'espace aérien au-dessus de la passerelle, d'une superficie de 10 m² telle que :

- La cotes NGF inférieure est + 172.90.
- La cote NGF supérieure est sans limite de hauteur.
- Délimitée horizontalement entre les sommets périmétriques inclus An.1 à An.5.

Figurant sous teinte verte aux plans n° 6/8, 7/8 et 8/8 ci-joints, dressés par la SELARL XMGE – 51 Rue de Montablon – 32500 FLEURANCE.

f) ARTICLE 5 – PLANS

Est demeuré ci-annexé, un jeu de plans teintés établis par la SELARL XMGE - 51 Rue de Montablon – 32500 FLEURANCE.

- 1/8 : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
- 2/8 : PLAN DE SITUATION ET EXTRAIT CADASTRAL
- 3/8 : PLAN PERIMETRIQUE (1/200)
- 4/8 : PLAN DU TREFONDS ET DU REZ-DE-CHAUSSEE (1/100)
- 5/8 : PLAN DE LA PASSERELLE (1/100)
- 6/8 : PLAN DE L'ESPACE AERIEN (1/100)
- 7/8 : FACADE EST (1/200)
- 8/8 : FACADE NORD (1/200)

g) ARTICLE 6 – TABLEAU RECAPITULATIF

Pour les besoins de la publicité foncière, les VOLUMES ci-dessus sont succinctement rapportés dans le tableau ci-dessous :

VOLUMES	COMPOSITION DES VOLUMES	DESIGNATION
UN (1)	BASE 101 : <ul style="list-style-type: none"> La côte NGF inférieure est sans limite de profondeur. La côte NGF supérieure est +169.38. 	Comprend : <ul style="list-style-type: none"> le tréfond de l'ensemble immobilier sans limitation de profondeur ainsi que la rue ;
DEUX (2)	BASE 201 : <ul style="list-style-type: none"> La côtes NGF inférieure est +169.38. La côte NGF supérieure est +172.90. 	Comprend la passerelle ainsi que le volume d'air permettant de l'emprunter.
TROIS (3)	BASE 301 : <ul style="list-style-type: none"> La côte NGF inférieure est +172.90. La côte NGF supérieure est sans limite de hauteur. 	Comprend l'espace aérien sans limitation de hauteur.

h) ARTICLE 7 – TABLEAU D'IDENTIFICATION DES BASES

N° de Volume	SITUATION DU VOLUME				
	Base	Surface de Base	Points Bas	Points Hauts	Sommets Périmétriques
1	101	10 m ²	Illimités	+169.38	An.1 à An.5
2	201	10 m ²	+169.38	+172.90	An.1 à An.5
3	301	10 m ²	+172.90	Illimités	An.1 à An.5

i) ARTICLE 8 – GESTION DES CHARGES ENTRE VOLUMIERS

A renseigner par le Notaire, rédacteur de l'acte.

j) ARTICLE 9 – CAHIER DES CHARGES

Charges communes à plusieurs propriétaires

Les Volumes ne possédant aucun élément d'équipement à usage commun et les servitudes de passage et d'utilisation étant concédées sans contrepartie pécuniaire, les charges supportées par les propriétaires des deux volumes se limitent exclusivement aux charges individuelles énoncées ci-après.

Charges individuelles, principes généraux

Chaque propriétaire de volume est tenu de pourvoir, à ses frais exclusifs, au parfait entretien des locaux qui lui appartiennent ou dont il a l'usage exclusif, ainsi qu'aux réparations et au remplacement, s'il devient nécessaire, de tout ce qui constitue sa propriété, en ce compris les éléments techniques de délimitation de son volume qui ont été définis comme lui appartenant.

Les termes du paragraphe précédent ne s'appliquent pas aux éléments d'équipements ou de sécurité constituant des servitudes d'un volume sur un autre volume. Dans ce cas, c'est le propriétaire du volume bénéficiaire de la servitude qui aura la charge exclusive de la construction, l'entretien et les réparations des éléments d'équipement ou de sécurité constituant la servitude.

Il paiera les primes de toutes assurances qu'il pourra personnellement contracter ; notamment les primes concernant l'assurance dommages-ouvrage imposée lors de la réalisation d'aménagements ou de constructions à l'intérieur de son volume, l'assurance responsabilité décennale et l'assurance responsabilité civile ainsi que les primes correspondant à l'assurance multirisques de la construction une fois que celle-ci sera réalisée.



Il acquittera les impôts et taxes émis à son nom du fait de son droit de propriété en supportera la part prévue dans les clauses du bail.

Il acquittera également les redevances de location ainsi que les frais d'achat, d'entretien et de remplacement de tous compteurs individuels.

Tout propriétaire, occupant ou usager, fera son affaire personnelle de tous contrats avec les services intéressés pour l'alimentation en fluides (eau, gaz, électricité, téléphone, etc...), concernant son volume.

Charges individuelles

A renseigner par le Notaire, rédacteur de l'acte

L'entretien et la maintenance de la passerelle comprenant sa super structure, son étanchéité ainsi que le respect des normes de sécurité seront à la charge du propriétaire du volume 2.

A FLEURANCE, le huit décembre 2025

Fait en notre Cabinet, Le Géomètre-Expert,



SERVITUDES

Commune de Lectoure
Gers (32)
Section CK - Parcelle n°947
« Rue Lafeuillère Boutan »

Les servitudes énoncées au tableau ci-après sont afférentes aux bases des volumes 1, 2 et 3 figurées sur les plans 4 à 8, réalisés par la SELARL XMGE, Géomètres-Experts associés – 51 rue MONTABLON – 32500 FLEURANCE pour être annexés à l'Etat Descriptif de Division Volumétrique du site.

Volume grevé (Fonds servant)	DEFINITION DES SERVITUDES	Volume bénéficiaire (Fonds dominant)
1	•	
2	•	
3	•	
	<p style="text-align: center;"><u>OBSERVATIONS</u></p> <p>Il conviendra au rédacteur de l'acte de dépôt du présent EDDV de rappeler les éventuelles servitudes existantes dans les actes et d'en créer de nouvelles si nécessaire pour les besoins des différentes parties.</p> <p>Constitution de servitudes ou rappel de servitudes :</p> <p>D'une manière générale, chaque propriétaire devra accepter de consentir les servitudes non prévues au présent acte et qu'il s'avérerait nécessaire de constituer pour l'utilisation normale des différents volumes.</p>	

Dossier : F25195

Date : 23/12/2025

Les servitudes énoncées au tableau ci-après concernent les propriétés 1, 2 et 3 figurées sur les plans 4 à 8, réalisés par la SELARL XMGE, Géomètres-Experts associés – 51 rue MONTABLON – 32500 FLEURANCE pour être annexés à l'Etat Descriptif de Division Volumétrique du site.

Fonds servant	DEFINITION DES SERVITUDES	Fonds dominant
CK 147	<ul style="list-style-type: none"> • Servitude d'ancrage des éléments de structure de la passerelle sur le mur de soutènement de la cour du collège ; • Servitude d'accès pour l'entretien, la réparation ou la réfection de tout élément accessoire à la passerelle ; 	<p style="text-align: center;">947 Volume n°2</p>
CK 183	<ul style="list-style-type: none"> • Servitude d'ancrage des éléments de structure de la passerelle sur les fondations du bâtiment ; • Servitude d'accès pour l'entretien, la réparation ou la réfection de tout élément accessoire à la passerelle ; 	<p style="text-align: center;">947 Volume n°2</p>
<p style="text-align: center;"><u>OBSERVATIONS</u></p> <p>Il conviendra au rédacteur de l'acte de dépôt du présent EDDV de rappeler les éventuelles servitudes existantes dans les actes et d'en créer de nouvelles si nécessaire pour les besoins des différentes parties.</p> <p>Constitution de servitudes ou rappel de servitudes :</p> <p>A renseigner par le Notaire, rédacteur de l'acte</p> <p>D'une manière générale, chaque propriétaire devra accepter de consentir les servitudes non prévues au présent acte et qu'il s'avérerait nécessaire de constituer pour l'utilisation normale des différents volumes.</p>		

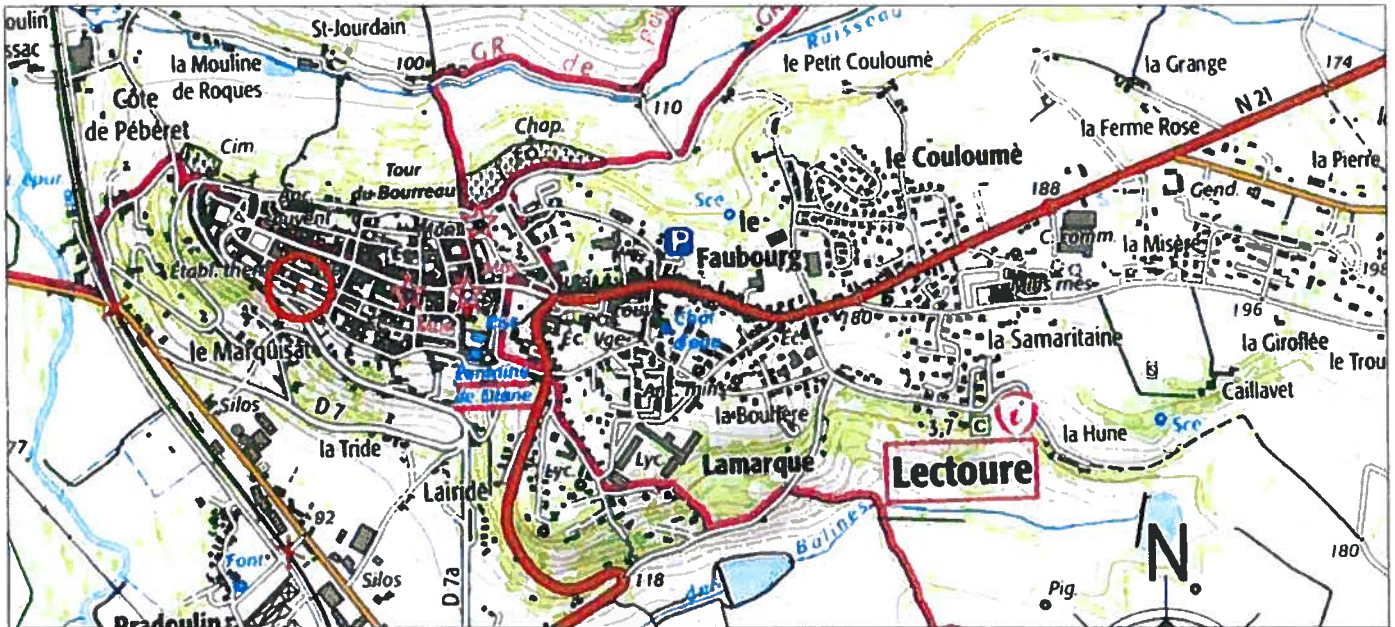
Dossier : F25195

Date : 23/12/2025

Département du GERS - Commune de LECTOURE
Section CK - "Rue Lafegère Boutan"

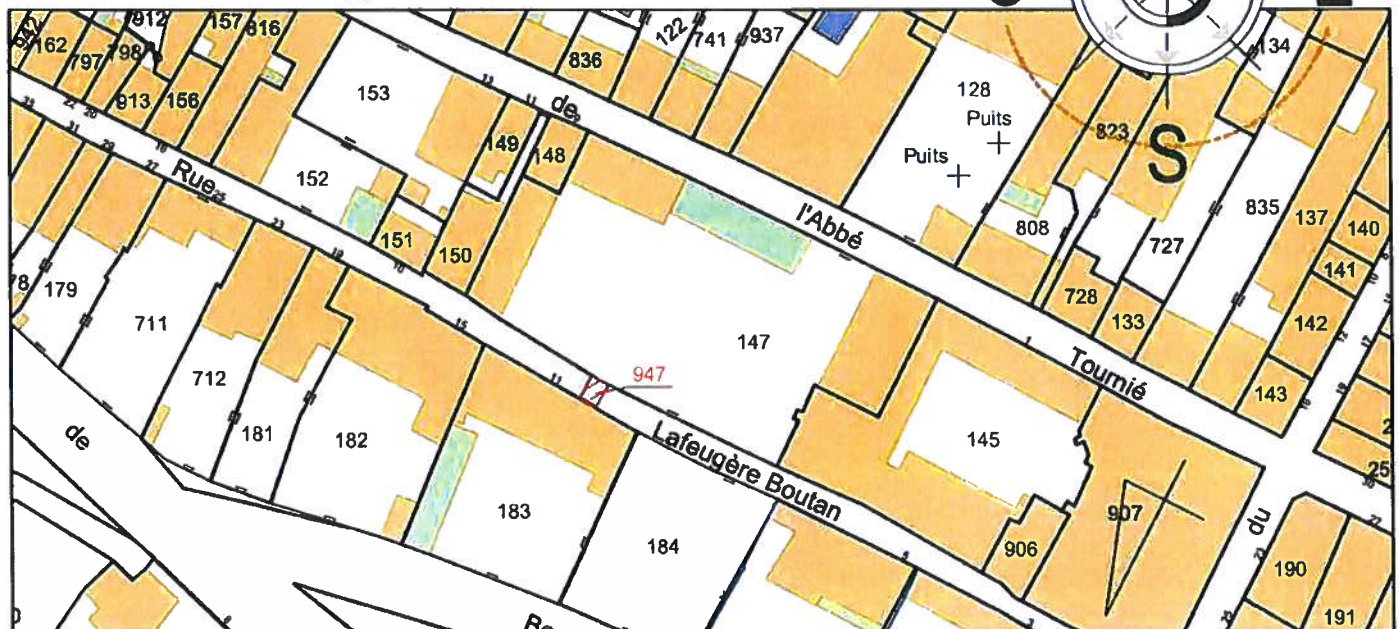
PROPRIETE DE LA COMMUNE DE LECTOURE
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
PLAN DE SITUATION

Sans échelle



PLAN PARCELLAIRE

Echelle: 1/1000



XMGE
Géomètres-Experts
BUREAU D'ETUDES

Marc GIRARDIN - Géomètre-Expert Foncier ESGT Associé

Siège Social : 51 rue Montablon - 32500 FLEURANCE

Tél : 05.62.06.22.31 - Fax : 05.62.06.27.06 - E-mail : m.girardin@xmge.com

Agence de TOULOUSE : 8 chemin de la Terrasse Bat H

31500 TOULOUSE Tél : 05.62.06.22.31

Site Internet : <http://www.xmge.com>

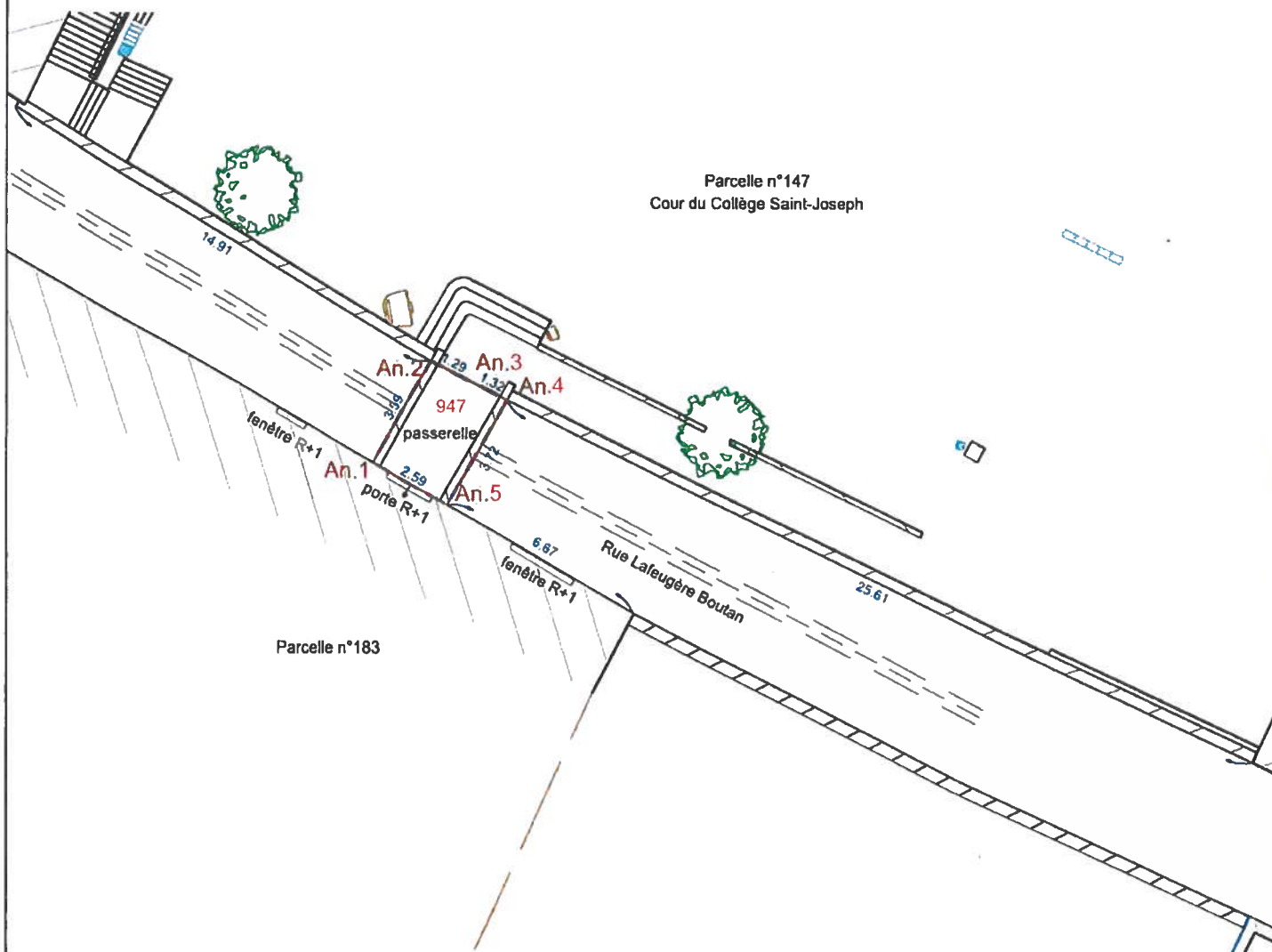
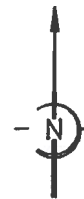


Dossier F25195 EDDV Imprimé par Jean-Baptiste LAUDET le 26/11/2025

C:\Fileo\Production\NonGroupe\F25195\07 DIVISION EN VOLUMES\F25195 EDDV.dwg

Département du GERS - Commune de LECTOURE
Section CK - "Rue Lafeuère Boutan"

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE LECTOURE
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
PLAN PERIMETRIQUE



Parcelle n°147
Cour du Collège Saint-Joseph

Parcelle n°183

Rue Lafeuère Boutan

Système de coordonnées RGF93 CC44
Nivellement rattaché au N.G.F par réseau TERIA

LEGENDE

- Limite nouvelle
- Parcellaire Cadastral mentionné à titre indicatif.
- Emprise de la Division en Volumes : 10 m²

Coordonnées des sommets			
MAT	X	Y	Désignation
An.1	1508826.43	3195436.40	Angle de mur
An.2	1508828.18	3195439.54	Angle de mur
An.3	1508829.33	3195438.94	Angle de mur
An.4	1508830.51	3195438.34	Angle de mur
An.5	1508828.68	3195435.11	Angle de mur

XMGE
Géomètres-Experts
BUREAU D'ETUDES

Marc GIRARDIN - Géomètre-Expert Foncier ESGT Associé
Siège Social : 51 rue Montablon - 32500 FLEURANCE
Tél : 05.62.06.22.31 - Fax : 05.62.06.27.06 - E-mail : m.girardin@xmge.com
Agence de TOULOUSE : 8 chemin de la Terrasse Bat H
31500 TOULOUSE Tél : 05.62.06.22.31
Site Internet : <http://www.xmge.com>



Dossier F25195 EDDV Imprimé par Jean-Baptiste LAUDET le 08/12/2025 Echelle : 1/200

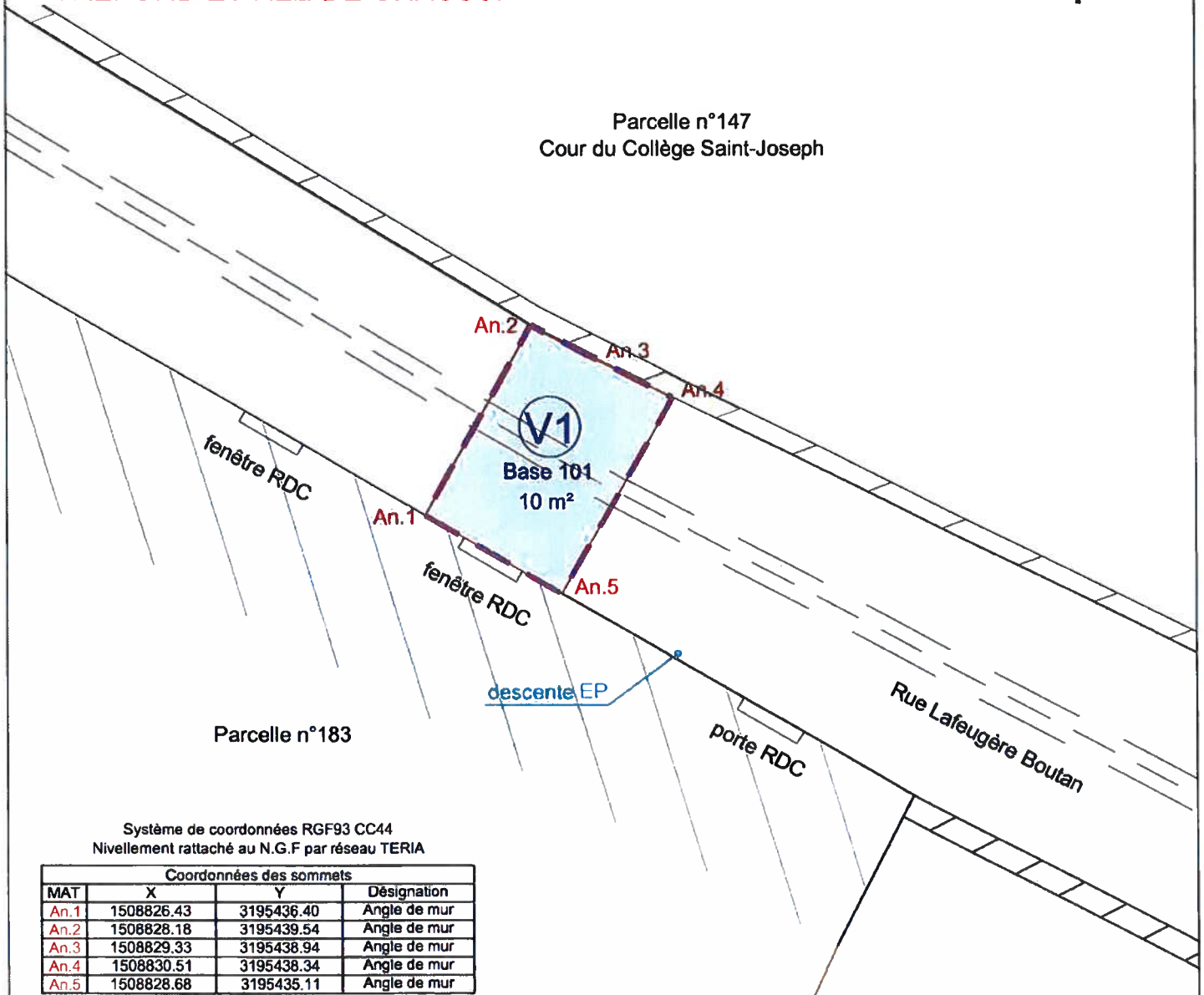
C:\Fileo\Production\NonGroupe\F25195\07 DIVISION EN VOLUMES\F25195 EDDV.dwg

Département du GERS - Commune de LECTOURE
 Section CK - "Rue Lafeugère Boutan"

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE LECTOURE
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
TREFOND ET REZ-DE-CHAUSSEE



Parcelle n°147
 Cour du Collège Saint-Joseph



Système de coordonnées RGF93 CC44
 Nivellement rattaché au N.G.F par réseau TERIA

Coordonnées des sommets			
MAT	X	Y	Désignation
An.1	1508826.43	3195436.40	Angle de mur
An.2	1508828.18	3195439.54	Angle de mur
An.3	1508829.33	3195438.94	Angle de mur
An.4	1508830.51	3195438.34	Angle de mur
An.5	1508828.68	3195435.11	Angle de mur

N° de Volume	Désignation	SITUATION DU VOLUME				
		Base	Surface de Base	Points Bas	Points Hauts	Sommets Périométriques
1	Espace sous la Passerelle	101	10 m²	illimités	+169.38	An.1 à An.5

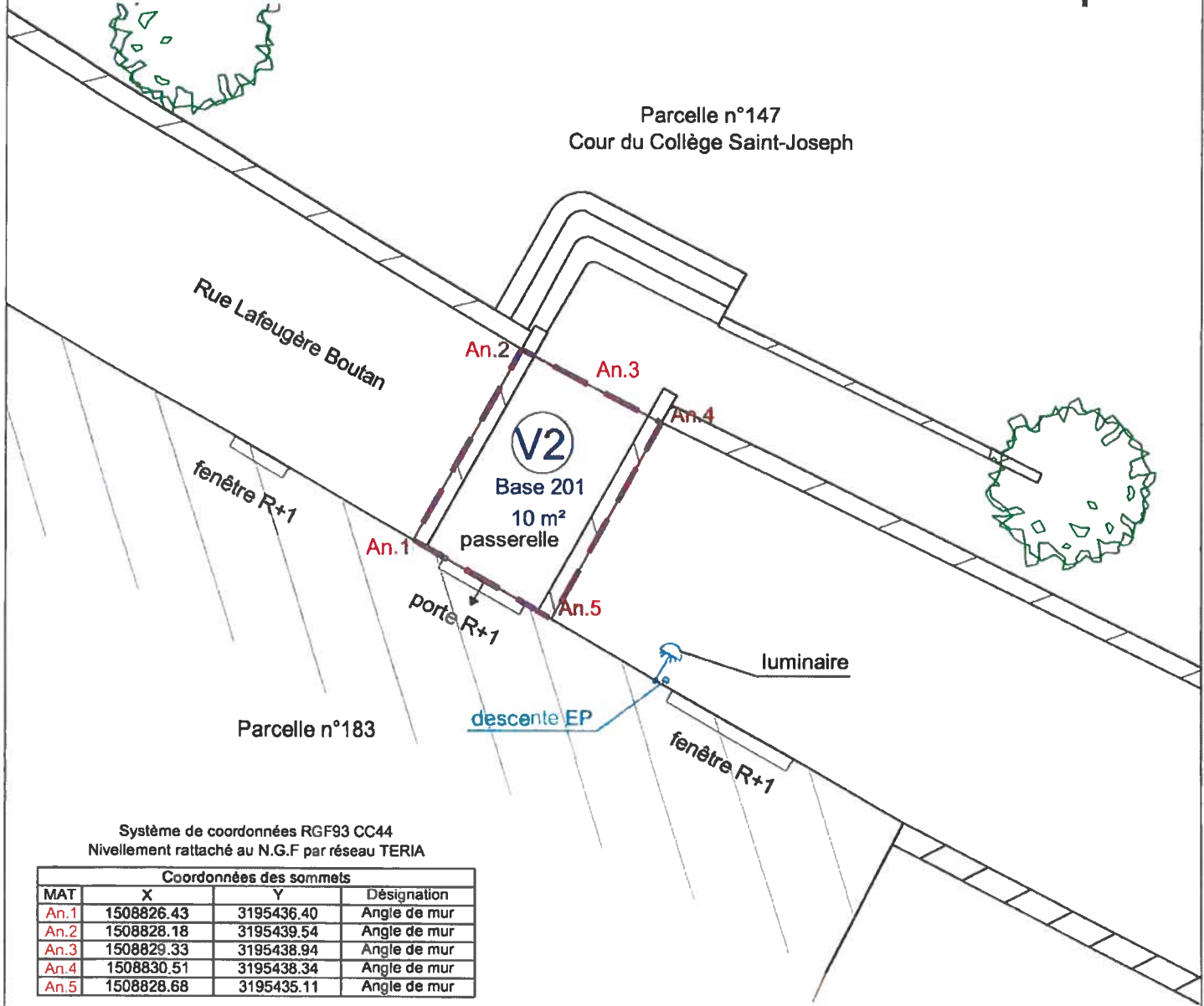
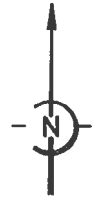


Marc GIRARDIN - Géomètre-Expert Foncier ESGT Associé
 Siège Social : 51 rue Montablon - 32500 FLEURANCE
 Tél : 05.62.06.22.31 - Fax : 05.62.06.27.06 - E-mail : m.girardin@xmge.com
 Agence de TOULOUSE : 8 chemin de la Terrasse Bat H
 31500 TOULOUSE Tél : 05.62.06.22.31
 Site Internet : <http://www.xmge.com>



Département du GERS - Commune de LECTOURE
 Section CK - "Rue Lafaugère Boutan"

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE LECTOURE
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
PASSERELLE ET R+1



Système de coordonnées RGF93 CC44
 Nivellement rattaché au N.G.F par réseau TERIA

Coordonnées des sommets			
MAT	X	Y	Désignation
An.1	1508826.43	3195436.40	Angle de mur
An.2	1508828.18	3195439.54	Angle de mur
An.3	1508829.33	3195438.94	Angle de mur
An.4	1508830.51	3195438.34	Angle de mur
An.5	1508828.68	3195435.11	Angle de mur

N° de Volume	Désignation	SITUATION DU VOLUME				
		Base	Surface de Base	Points Bas	Points Hauts	Sommets Périmétriques
2	Passerelle et R+1	201	10 m²	+169.38	+172.90	An.1 à An.5



Marc GIRARDIN - Géomètre-Expert Foncier ESGT Associé
 Siège Social : 51 rue Montablon - 32500 FLEURANCE
 Tél : 05.62.06.22.31 - Fax : 05.62.06.27.06 - E-mail : m.girardin@xmge.com
 Agence de TOULOUSE : 8 chemin de la Terrasse Bat H
 31500 TOULOUSE Tél : 05.62.06.22.31
 Site Internet : <http://www.xmge.com>





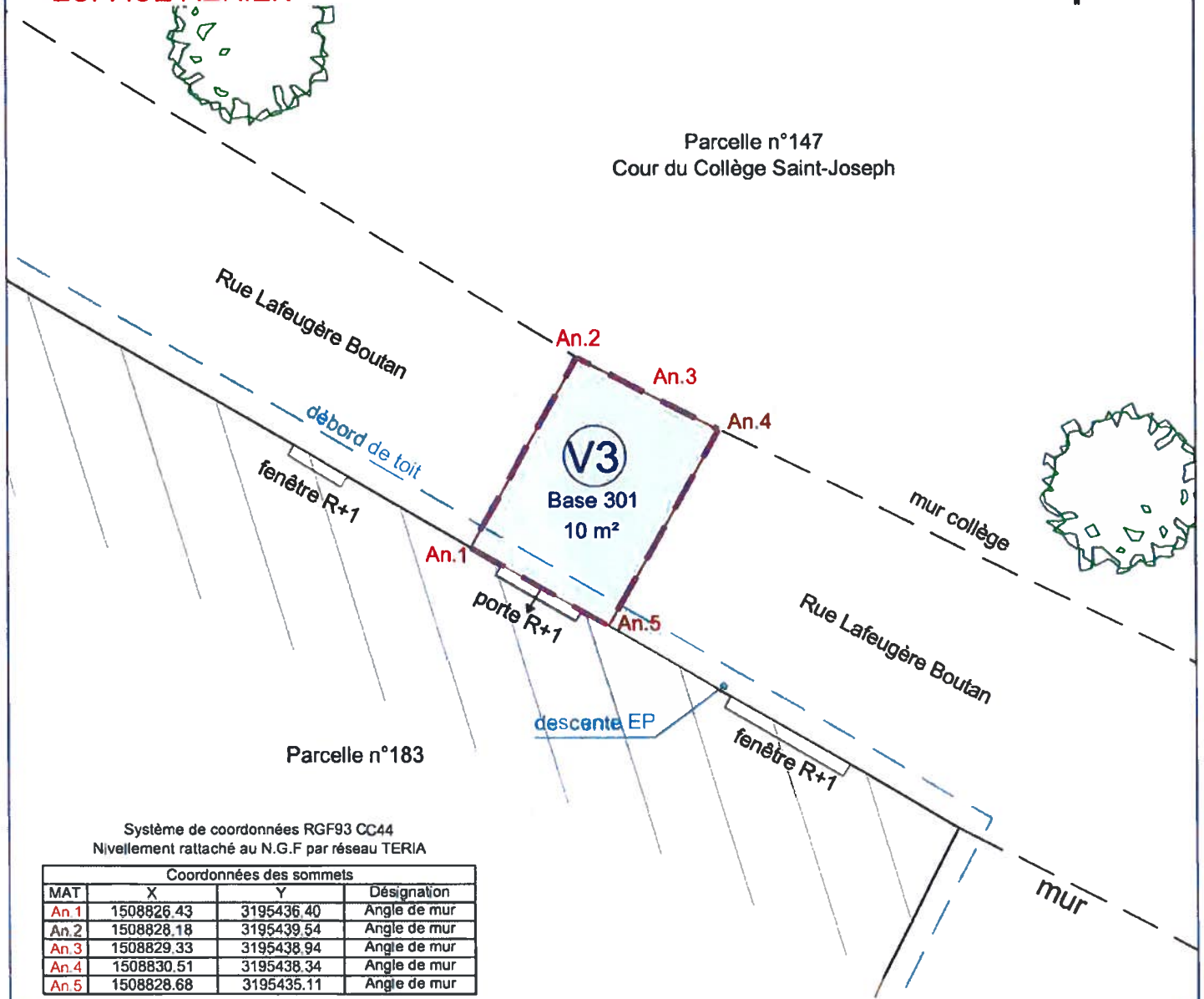
SELARL DE GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES
TOULOUSE - AUCH - CONDOM - FLEURANCE - VIC

Département du GERS - Commune de LECTOURE
 Section CK - "Rue Lafegère Boutan"

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE LECTOURE
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
ESPACE AERIEN



Parcelle n°147
 Cour du Collège Saint-Joseph



Système de coordonnées RGF93 CC44
 Nivellement rattaché au N.G.F par réseau TERIA

Coordonnées des sommets			
MAT	X	Y	Désignation
An.1	1508826.43	3195436.40	Angle de mur
An.2	1508828.18	3195439.54	Angle de mur
An.3	1508829.33	3195438.94	Angle de mur
An.4	1508830.51	3195438.34	Angle de mur
An.5	1508828.68	3195435.11	Angle de mur

N° de Volume	Désignation	SITUATION DU VOLUME				
		Base	Surface de Base	Points Bas	Points Hauts	Sommets Périmétriques
3	Espace aérien	301	10 m²	+172.90	illimités	An.1 à An.5



Géomètres-Experts
 BUREAU D'ETUDES

Marc GIRARDIN - Géomètre-Expert Foncier ESGT Associé

Siège Social : 51 rue Montablon - 32500 FLEURANCE

Tél : 05.62.06.22.31 - Fax : 05.62.06.27.06 - E-mail : m.girardin@xmge.com

Agence de TOULOUSE : 8 chemin de la Terrasse Bat H

31500 TOULOUSE Tél : 05 62.06.22.31

Site Internet : http://www.xmge.com



Dossier F25195 EDDV Imprimé par Jean-Baptiste LAUDET le 26/11/2025 Echelle : 1/100

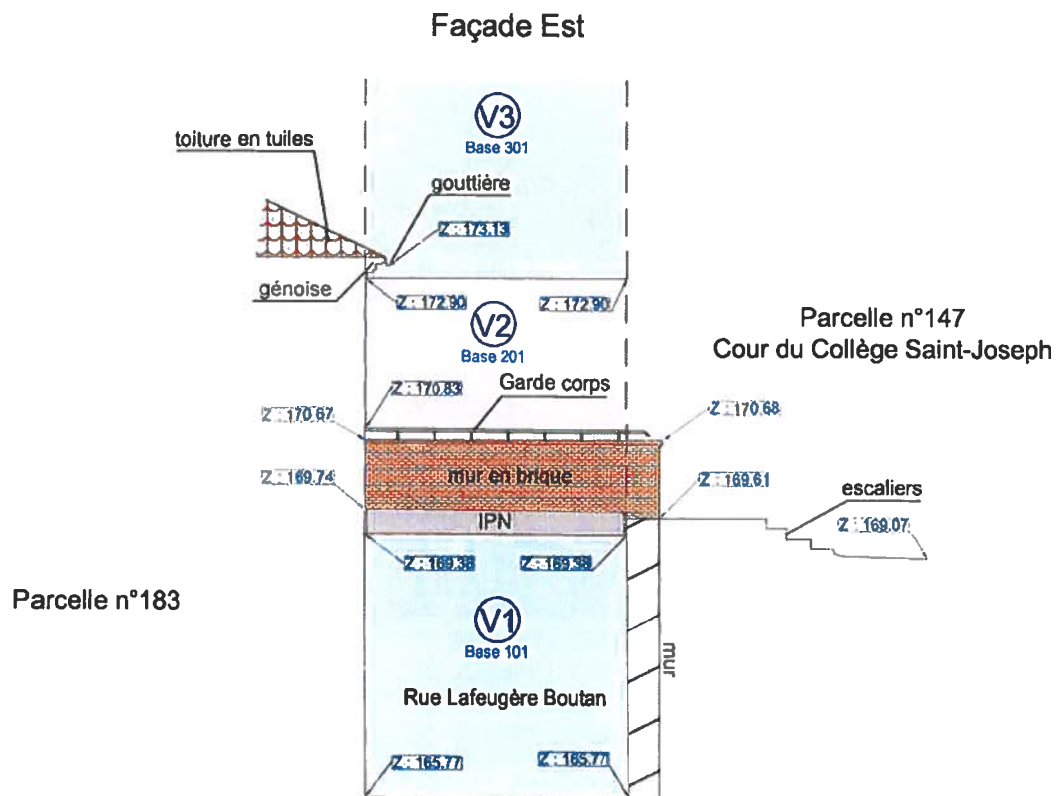
C:\Fileol\Production\NonGroupe\F25195\07 DIVISION EN VOLUMES\F25195 EDDV.dwg

Département du GERS - Commune de LECTOURE
Section CK - "Rue Lafeugère Boutan"

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE LECTOURE
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
FAÇADE EST

LEGENDE

- Limites de volumes
- Emprise de la Division en Volumes



Plan de Comparaison Z = 164.00m



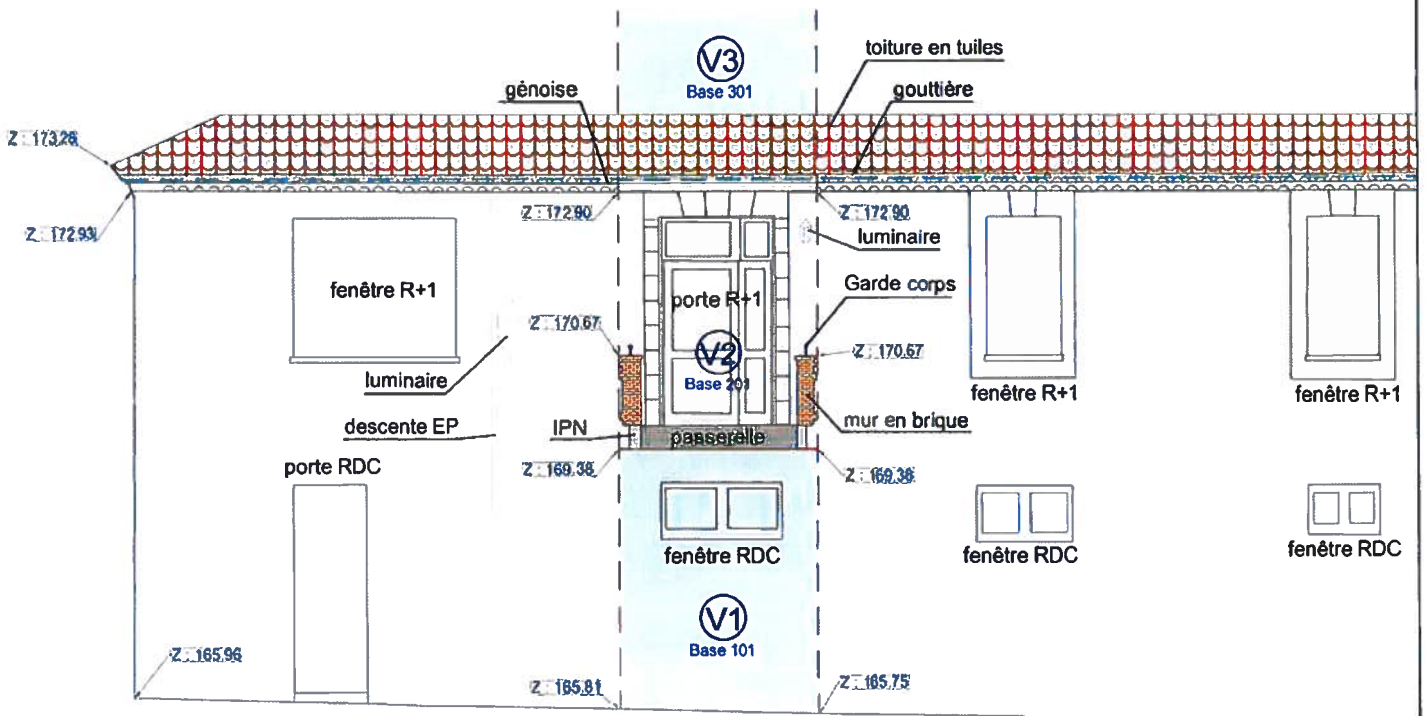
Département du GERS - Commune de LECTOURE
Section CK - "Rue Lafegère Boutan"

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE LECTOURE
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
FAÇADE NORD

LEGENDE

- Limites de volumes
- Emprise de la Division en Volumes

Façade Nord



Plan de Comparaison Z = 164.00m



Marc GIRARDIN - Géomètre-Expert Foncier ESGT Associé

Siège Social : 51 rue Montablon - 32500 FLEURANCE

Tél : 05.62.06.22.31 - Fax : 05.62.06.27.06 - E-mail : m.girardin@xmge.com

Agence de TOULOUSE : 8 chemin de la Terrasse Bat H

31500 TOULOUSE Tél : 05.62.06.22.31

Site Internet : <http://www.xmge.com>



Dossier F25195 EDDV	Imprimé par Jean-Baptiste LAUDET le 26/11/2025	Echelle : 1/100
C:\Fileo\Production\NonGroupe\F25195\07 DIVISION EN VOLUMES\F25195 EDDV.dwg		